

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 21 du 28.05.2021  
Piliers du 28.05.2021  
au 28.06.2021

Monthey, le 26 mai 2021

N/réf. EC/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme et M. Christiane et Daniel Grandjean, Rue du Closillon 32, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Jean-Carlo Cornut SA, Route de l'Industrie 9b, 1896 Vouvry.  
Situation : parcelle No 3599, folio 19, au lieu-dit "Grand Clos", située en zone R3, individuelle plaine, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'116/1'123'021.  
Objet : remplacement du chauffage à mazout existant par la pose d'une pompe à chaleur extérieure air/eau.
- Requérante : Banque Raiffeisen de Monthey, Avenue de la Gare 24, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Atelier d'architecture Bruchez & Brunner, Avenue de l'Europe 38d, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 745, folio 9, au lieu-dit "Trollietta", située en zone R9, zone mixte d'habitation collective dense, commerciale et administrative avec plan de quartier, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la PPE "Le Market"; coordonnées : 2'562'355/1'122'535.  
Objet : pose d'un aérorefroidisseur/climatisation sur le toit du bâtiment existant.
- Requérant : Avideo SA, Avenue du Chevron 1, 1860 Aigle.  
Auteur des plans : Urbatecture SA, Rue Chanoine Broquet 5, 1890 St-Maurice.  
Situation : parcelle No 3694, folio 13, au lieu-dit "Pré Mochat", située en zone R7, habitation collective B, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'682/1'122'691.  
Objet : démolition d'une villa existante et construction d'un immeuble de logements et des aménagements extérieurs y relatifs.  
Remarque : ce projet annule et remplace le projet paru au Bulletin Officiel N° 21 du 22 mai 2020.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 28 juin 2021 à 18.00 heures